

Ils demandent justice pour les invisibles : l'appel de seize délégués CFDT d'entreprises de services

16 délégués CFDT d'entreprises de services réclament le respect des droits des « invisibles », ces agents de nettoyage, de sécurité ou de service qui se sont trouvés en première ligne dans la crise du coronavirus.

Le 12 mai, une proposition de loi a été déposée par M. François Ruffin pour améliorer les conditions de travail et de rémunérations des femmes de ménage. Elle n'était ni complète ni parfaite, mais elle posait enfin la question du fonctionnement de de ces métiers, de la manière dont ils étaient traités. Ce texte a disparu aussi vite qu'il était venu, victime des conflits entre la majorité et l'opposition parlementaires, sans que soit apportée aucune réponse à la situation des salariés du nettoyage, mais aussi de toutes les activités de sous-traitance : sécurité, intérim, restauration collective, etc. dont les métiers sont ignorés et dévalorisés. Ils ont disparu aussi vite qu'ils étaient apparus dans le débat public, ils sont retournés à leur invisibilité.

Nous sommes ces invisibles.

Nous sommes agents de nettoyage, agents de sécurité, employés de service, cuisiniers, hôtes et hôtesse d'accueil.

Nous nettoyons vos bureaux. Nous les gardons la nuit. Nous préparons les repas de votre restaurant d'entreprise, de la cantine scolaire de vos enfants, de l'hôpital, des cliniques... Nous nettoyons et désinfectons, vos bureaux, vos blocs opératoire, vos restaurants, et assurons votre sécurité et celle de vos locaux

Nous étions là avant la crise, chaque jour. Nous avons été là pendant la crise, chaque jour.

Nous sommes fiers des métiers que nous faisons, parce que nous savons qu'ils sont essentiels. Vous le saviez aussi, mais vous l'avez oublié.

Vous nous avez sous-traités, relégués, oubliés. En nous faisant travailler tard le soir, tôt le matin, loin des yeux. Il fallait que notre travail soit fait, parce qu'il est essentiel. Mais il fallait que nous le fassions de manière discrète, secrète, silencieuse. « Merci de ne pas déranger ».

Comme les personnels soignants, comme les hôtes et hôtesse de caisse, comme les aides à domicile, nous avons pris des risques et une promesse nous a été faite. Celle de reconnaître nos métiers, d'améliorer nos conditions de travail, d'augmenter nos salaires.

Nos droits ne sont pas respectés : travail clandestin, non-paiement des heures travaillées, fraudes, certaines de nos entreprises sont les championnes du non-respect de la réglementation du travail. Qui sait que la prévention-sécurité (170 000 salariés en France) arrive en tête des secteurs verbalisés par l'inspection du travail ? Qui sait que depuis plus de dix ans, des rapports officiels pointent les problèmes de non-

respect de nos droits, de corruption même, sans qu'aucune action sérieuse ne soit engagée ?

Nous ne voulons plus des donneurs d'ordre qui refusent un local à l'agent de sécurité, sommé de passer la nuit dans sa voiture. Nous ne voulons plus venir nettoyer vos bureaux entre 5h et 7h du matin « pour ne pas vous déranger ». Nous voulons que toutes nos heures soient payées.

Nous ne voulons plus du saucissonnage de nos contrats de travail à chaque renégociation de marché qui nous oblige à travailler pour 2, 3, 4 entreprises différentes prestataires.

Nous ne voulons plus du temps partiel subi, des contrats de 10h, 12h, 15h par semaine comme on peut en connaître de plus en plus.

Nous ne voulons plus que notre travail et nos emplois soient une variable d'ajustement en temps de crise pour les donneurs d'ordre.

Nos métiers sont pénibles, physiquement durs. Ils le resteront même s'ils sont demain mieux considérés, car la sous-traitance accroît l'intensité du travail. Nous voulons que nous soit donnée la possibilité réelle de nous former, d'évoluer, de nous reconverter.

Nous ne voulons plus d'une sous-traitance fondée sur le rabetage permanent de nos droits, de nos salaires et de nos vies. Nous voulons une convergence des droits avec les salariés du donneur d'ordres.

Les débats autour de la proposition Ruffin ont montré qu'aucune solution clé en main n'existait. Mais un travail peut s'engager dès aujourd'hui entre les organisations syndicales, les représentants des employeurs et des donneurs d'ordres, des experts, le gouvernement et le Parlement.

Le virus a frappé sans distinction de nature de contrat ou de nature d'employeur. Mais nous, salariés de la sous-traitance et de la prestation de services, avons été plus exposés que les salariés et parfois même présents sur leur lieu de travail quand les salariés du donneur d'ordres ne l'étaient plus.

Il est temps que la prise en compte des métiers de la sous-traitance et de la prestation de services soit adaptée, réelle, équitable et équilibrée.



SERVICES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

La liste des signataires :

- Sylvie Jacobberger (déléguée syndicale centrale CFDT, Samsic Propreté)
- Sabah Nasri (délégué syndical central CFDT, Elior services Propreté & Santé)
- Martine Leblet (déléguée syndicale centrale CFDT, Onet Services)
- Patrick Djibongo (délégué syndical central CFDT, ISS Propreté)
- Marylène LEBECQ (déléguée syndicale centrale CFDT, Elior Enseignement Santé)
- Thierry GARRIDO (délégué syndical central CFDT, Elior Entreprises)
- Silvie BECCARI (déléguée syndicale centrale CFDT, Sodexo France)
- Dominique JARDIN (déléguée syndicale centrale CFDT, Compass)
- Anouar KENZEDDINE (délégué syndical central CFDT, MANPOWER)
- David DELORD (délégué syndical central CFDT, RANDSTAD)
- Salhia ADNANE (Déléguée syndicale centrale CFDT, ADECCO)
- Séverine RITA (déléguée syndicale centrale CFDT, SYNERGIE)
- Ahmet KAMARA (délégué syndical central CFDT, MONDIAL PROTECTION)
- Mehdi AGUENI (délégué syndical central CFDT, FIDUCIAL PRIVATE SECURITY)
- Michel ESCONOBIET (délégué syndical central CFDT, SECURITAS)
- Thierry GEFFROY (délégué syndical central CFDT, SERIS)